

REÇU le 24 MAR. 2023

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des réglementations et de la vie citoyenne  
Section des réglementations**

Vannes, le **22 MARS 2023**

Affaire suivie par : Corinne BOUTET-DRÉAN  
Tél : 02 97 54 86 35  
Mél : [corinne.boutet-drean@morbihan.gouv.fr](mailto:corinne.boutet-drean@morbihan.gouv.fr)

**LE PRÉFET**

à

Monsieur Jean-Yves JOSSE

Conseiller Communautaire de Ploermel  
Communauté

Place de la mairie

56120 LA CROIX HELLEAN

**OBJET : Recours CNAC – LIDL MOREAC**

Le 14 novembre 2022, je vous ai fait savoir qu'un recours avait été formé devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial contre l'autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 20 septembre 2022 accordant à la SNC LIDL représentée par M. Romuald GOURICHON en tant que responsable immobilier régional, la création par transfert-agrandissement d'un supermarché sous l enseigne LIDL d'une surface de vente de 999 m<sup>2</sup> pour atteindre une surface de vente de 1 418,5 m<sup>2</sup>, sur la parcelle XK 484 SIS Parc d'activités de Bronut à MOREAC (56500).

Je vous informe que la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, lors de sa séance du 23 février 2023, a rejeté ce recours.

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
la cheffe du bureau des réglementations et de  
la vie citoyenne



Anne Gaëlle RUNIGO